

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1670

3 juillet 2012

### SOMMAIRE

|  |              |  |              |
|--|--------------|--|--------------|
| <b>Akuo Investment Management S.A.</b> .....   | <b>80138</b> | <b>Metropolitan Trading Corporation S.A.</b><br>.....    | <b>80153</b> |
| <b>Association Event Style et Beauté A.s.b.l.</b><br>.....   | <b>80135</b> | <b>Metropolitan Trading Corporation S.A.</b><br>.....    | <b>80157</b> |
| <b>AXA Assurances Vie Luxembourg</b> .....   | <b>80137</b> | <b>Metropolitan Trading Corporation S.A.</b><br>.....    | <b>80157</b> |
| <b>C. &amp; C. Chemicals and Colours S.A.</b> .....  | <b>80152</b> | <b>Metropolitan Trading Corporation S.A.</b><br>.....    | <b>80157</b> |
| <b>CCE Investments Commandite SCA</b> ....   | <b>80129</b> | <b>Metropolitan Trading Corporation S.A.</b><br>.....    | <b>80156</b> |
| <b>Chamborant S.à r.l.</b> .....   | <b>80154</b> | <b>Metropolitan Trading Corporation S.A.</b><br>.....    | <b>80153</b> |
| <b>Citigroup Global Markets Funding Luxem-<br/>bourg GP S.à r.l.</b> .....   | <b>80142</b> | <b>Metropolitan Trading Corporation S.A.</b><br>.....    | <b>80153</b> |
| <b>eBay International AG (Luxembourg<br/>branch)</b> .....   | <b>80121</b> | <b>Metropolitan Trading Corporation S.A.</b><br>.....    | <b>80153</b> |
| <b>Green Metals Solutions (Luxembourg)<br/>S.A.</b> .....  | <b>80123</b> | <b>Metropolitan Trading Corporation S.A.</b><br>.....    | <b>80152</b> |
| <b>Lavfin S.A.</b> .....   | <b>80121</b> | <b>Metropolitan Trading Corporation S.A.</b><br>.....    | <b>80152</b> |
| <b>Lexwood Holding S.A.</b> .....  | <b>80121</b> | <b>Metropolitan Trading Corporation S.A.</b><br>.....    | <b>80157</b> |
| <b>LPCO Investments S.à r.l.</b> .....   | <b>80121</b> | <b>Metropolitan Trading Corporation S.A.</b><br>.....    | <b>80153</b> |
| <b>Lucmergo S.A.</b> .....   | <b>80122</b> | <b>Metropolitan Trading Corporation S.A.</b><br>.....    | <b>80157</b> |
| <b>Luxdiagnostic</b> .....   | <b>80122</b> | <b>Metropolitan Trading Corporation S.A.</b><br>.....    | <b>80153</b> |
| <b>Maasven S.à r.l.</b> .....  | <b>80122</b> | <b>Metropolitan Trading Corporation S.A.</b><br>.....    | <b>80157</b> |
| <b>Macdonald, Dettwiler Information Tech-<br/>nology Services Limited Liability Compa-<br/>ny, Luxembourg Branch</b> ..... | <b>80122</b> | <b>Mission Systems International S.à r.l.</b> ....       | <b>80132</b> |
| <b>MACSF RE S.A.</b> .....   | <b>80134</b> | <b>Miya Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.</b> ....          | <b>80128</b> |
| <b>MAG Industrial Intermediate International<br/>Holdings S.à r.l.</b> .....   | <b>80135</b> | <b>Miya S. à r.l.</b> .....                              | <b>80132</b> |
| <b>Maia S.à r.l.</b> .....   | <b>80135</b> | <b>Montepaschi Luxembourg S.A.</b> .....                 | <b>80123</b> |
| <b>Makitapen S.à r.l.</b> .....  | <b>80137</b> | <b>Nordbat S.A.</b> .....                                | <b>80123</b> |
| <b>Maldiard, S.A. S.P.F.</b> .....   | <b>80137</b> | <b>Nordborn I S.à r.l.</b> .....                         | <b>80129</b> |
| <b>MariTeam S.A.</b> .....   | <b>80128</b> | <b>Pronova</b> .....                                     | <b>80153</b> |
| <b>Mars Propco 8 S.à r.l.</b> .....  | <b>80128</b> | <b>Radlok S.à r.l.</b> .....                             | <b>80157</b> |
| <b>M.B.C. Luxembourg</b> .....   | <b>80122</b> | <b>Smash Holding S.A.</b> .....                          | <b>80114</b> |
| <b>MC Invest</b> .....   | <b>80138</b> | <b>Somes Investments S.à r.l.</b> .....                  | <b>80134</b> |
| <b>MC Invest</b> .....   | <b>80137</b> | <b>Starman (Intermediate Holdings) S.à r.l.</b><br>..... | <b>80158</b> |
| <b>Medicover Holding S.A.</b> .....  | <b>80138</b> | <b>Starman (Italy) S.à r.l.</b> .....                    | <b>80139</b> |
| <b>Mekitech S.A.</b> .....   | <b>80138</b> | <b>VCV et Consultants S.A.</b> .....                     | <b>80117</b> |
| <b>Metalmachine Trading S.A.</b> .....   | <b>80152</b> |  |              |

**Smash Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 157.617.

In the year two thousand twelve, on the twenty-second day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary public residing in Sanem,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of “SMASH HOLDING S.A.”, a public limited liability company (“société anonyme”) (hereafter the “Company”), having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.617, and incorporated by a notarial deed on December 8, 2010, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 362, on February 22, 2011.

The Company’s articles of association have not been amended since then.

The meeting was opened by Mrs Marie-Line SCHUL, residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, being in the chair (hereafter the “Chairman”),

who appointed as secretary Mr. Quentin BRASSEUR, residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

The meeting elected as scrutineer Mr. Damien MATTUCCI, residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

The Chairman declared and requested the notary to act the following:

I. The Company’s share capital currently amounts to one million five hundred thirty thousand Euros (EUR 1,530,000) represented by fifteen thousand three hundred (15,300) shares of one hundred Euros (EUR 100) each.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are recorded in an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary.

III. As it appears from the said attendance list, all the issued shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen and subsequent amendment of the first and third paragraph of article 4 of the articles of association of the Company

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million Euros (EUR 1,000,000) so as to raise it from its current amount of one million five hundred thirty thousand Euros (EUR 1,530,000) to two million five hundred thirty thousand Euros (EUR 2,530,000) by issuing ten thousand (10,000) new shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each;

3. Subscription by MARLI INVEST S.A., a public limited liability company having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.477, to ten thousand (10,000) new shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each and an aggregate par value of one million Euros (EUR 1,000,000), by means of a payment in cash amounting to one million Euros (EUR 1,000,000);

4. Amendment of Article 5, first paragraph of the Company’s articles of association to give it the following content:

“The corporate share capital is set at two million five hundred thirty thousand Euros (EUR 2,530,000) represented by twenty-five thousand three hundred (25,300) shares of one hundred Euros (EUR 100) each, fully paid up”;

5. Resignation of directors / appointment of new directors

6. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the shareholders, the general meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved, with immediate effect, to transfer the registered office of the Company to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

As a consequence, the general meeting resolved to amend the first and third paragraph of Article 4 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4. (first paragraph).** The registered office of the Company is established in the municipality of Strassen.

**Art. 4. (third paragraph).** It may be transferred to any other address within the municipality of the registered office by a decision of the board of directors.”

### *Second resolution*

The general meeting resolved to increase the Company's share capital to the extent of one million Euros (EUR 1,000,000) so as to raise it from its current amount of one million five hundred thirty thousand Euros (EUR 1,530,000) to two million five hundred thirty thousand Euros (EUR 2,530,000) by issuing ten thousand (10,000) new shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each, and vested with the same rights and obligations as the existing together shares.

### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon MARLI INVEST S.A., aforementioned, declared through its proxyholder to subscribe to ten thousand (10,000) new shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each and an aggregate par value of one million Euros (EUR 1,000,000), by means of a payment in cash amounting to one million Euros (EUR 1,000,000).

Evidence of the wired monies has been given to the undersigned Notary by the presentation of a copy of the blocking certificate issued by the bank keeping the Company's bank accounts.

The undersigned notary accepted that proof and considered it as sufficient to evidence that the funds were indeed wired on the Company's bank accounts.

### *Third resolution*

Pursuant to the above increase of capital, the general meeting resolved to amend the paragraph Article 5, first paragraph of the Company's articles of association to give it the following content:

"The corporate share capital is set at two million five hundred thirty thousand Euros (EUR 2,530,000) represented by twenty-five thousand three hundred (25,300) shares of one hundred Euros (EUR 100) each, fully paid up".

### *Fourth resolution*

The general meeting resolved to accept the resignation, with immediate effect, of Mr Thomas M.T. BOUMAN from its mandate of category A director of the Company and resolved to grant him discharge for the execution of his mandate until that day.

The general meeting further resolved to increase the number of directors to 4, and therefore resolved to appoint the following two new category A directors:

- Mr. Charles John PINNELL, born on August 12, 1945 in Sheffield (UK), residing at Edifici Nordic 4A, Avda el Traves, La Massana AD400, Principat d'Andorra,

- FORDAHL CAPITAL S. A., a company duly incorporated and existing under Spanish laws, having its registered office at Passeig Gaudi 7, 4° 1a, 17820 Banyoles (Girona), SPAIN, registered under number A17416934, which shall be duly represented by Mr. Thomas M. T. BOUMAN, born on April 12, 1952, in Amsterdam, the Netherlands and residing at Passeig Gaudi 7, 4° 1a, 17820 Banyoles (Girona), Spain.

Their mandates will end at the annual general meeting to be held in 2018.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Strassen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SMASH HOLDING S.A." (ci-après la «Société»), avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 157.617, et constituée suivant un acte notarié en date du 8 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 362, le 22 février 2011.

Les statuts de la Société n'ont été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, demeurant au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (ci-après le «Président»),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Quentin BRASSEUR, demeurant au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Damien MATTUCCI, demeurant au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président a déclaré et a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société a un montant actuel de un million cinq cent trente mille Euro (EUR 1.530.000), divisé en quinze mille trois cents (15.300) actions, toutes ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, et modification subséquente des premier et troisième alinéas de l'article 4 des statuts de la Société.

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de un million d'euros (EUR 1.000.000) afin de le porter de son montant actuel de un million cinq cent trente mille Euro (EUR 1.530.000) à deux millions cinq cent trente mille Euro (EUR 2.530.000) par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, et une valeur nominale totale de un million d'euros (EUR 1.000.000);

3. Souscription par MARLI INVEST S.A., une société anonyme constituée et existant conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.477, de dix mille (10.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, et une valeur nominale totale de un million d'euros (EUR 1.000.000), et de les libérer entièrement au moyen d'un paiement réalisé en numéraire d'un montant de un million d'euros (EUR 1.000.000);

4. Modification de l'alinéa premier de l'article cinq des statuts de la Société, pour lui donner le contenu suivant:

«Le capital social est fixé à deux millions cinq cent trente mille Euro (EUR 2.530.000) représenté par vingt-cinq mille trois cents (25.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement libérées.»;

5. Démission d'administrateurs / nomination de nouveaux administrateurs

6. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de la société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Par conséquent, l'assemblée générale a décidé de modifier les premier et troisième alinéas de l'article 4 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. (premier alinéa).** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen.

**Art. 4. (troisième alinéa).** L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million d'euros (EUR 1.000.000) afin de le porter de son montant actuel d'un million cinq cent trente mille euros (EUR 1.530.000) à deux millions cinq cent trente mille euros (EUR 2.530.000) par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, et disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

MARLI INVEST S.A., prénommée, a déclaré, par le biais de son mandataire, souscrire aux dix mille (10.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, et une valeur nominale totale d'un million d'euros (EUR 1.000.000), et de les libérer entièrement au moyen d'un paiement réalisé en numéraire d'un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000).

Preuve des fonds virés a été délivrée au notaire soussigné par la remise d'une copie du certificat de blocage de fonds émis par la banque détenant les comptes de la Société.

Le notaire soussigné a accepté cette preuve et l'a considérée comme suffisante afin de prouver que les fonds ont effectivement été virés sur les comptes de la Société.

### Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article cinq des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux millions cinq cent trente mille Euro (EUR 2.530.000) représenté par vingt-cinq mille trois cents (25.300) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement libérées.»

### Quatrième résolution

L'assemblée générale a accepté la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Thomas M.T. BOUMAN de son mandat d'administrateur de la Société et lui a donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale a ensuite décidé d'augmenter le nombre d'administrateurs à quatre, et a donc décidé de nommer les deux nouveaux administrateurs de catégorie A suivant:

- Monsieur Charles John PINNELL, né le 12 août, 1945 à Sheffield (Royaume-Uni), demeurant au Edifici Nordic 4A, Avda el Traves, La Massana AD400, Principauté d'Andorre,

- FORDAHL CAPITAL S. A., une société valablement constituée sous les lois espagnoles, ayant son siège social au Passeig Gaudi 7, 4° 1a, 17820 Banyoles (Girona), Espagne, immatriculée sous le numéro A17416934, qui aura pour représentant permanent Monsieur Thomas M. T. BOUMAN, né le 12 avril, 1952, à Amsterdam (Pays-Bas) et demeurant au Passeig Gaudi 7, 4° 1a, 17820 Banyoles (Girona), Espagne.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ trois mille euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.L. SCHUL, Q. BRASSEUR, D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 mai 2012. Relation: EAC/2012/6805. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012065112/190.

(120092449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

### **VCV et Consultants S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 169.217.

### STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-cinq mai.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Thierry DEROCHETTE, expert-comptable, né le 19 décembre 1971 à Liège (Belgique), résidant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg,

ici représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 mai 2012.

Laquelle procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit :

### **Titre I: dénomination, siège social, objet, durée**

**Art. 1.** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «VCV et Consultants S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exécution de tous travaux liés au conseil en gestion et transmission de patrimoine. Elle œuvrera aussi pour la promotion du métier de Conseil en Gestion de Patrimoine.

Elle pourra prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires, connexes ou complémentaires.

La Société a également pour objet l'exercice de toutes les activités liées directement ou indirectement à la prestation de services dans le domaine de la formation en général et de la formation professionnelle continue dans les domaines comptables, juridiques et fiscaux, économiques et financières, et de la gestion de patrimoine.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

### **Titre II: capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TRENTE et UNE actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III: administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.



En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV: surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V: assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

## **Titre VI: année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## **Titre VII: dissolution, liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Titre VIII: dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les TRENTE et UNE (31) actions.

Le capital a été libéré à concurrence d'un quart, soit SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.- EUR). Cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (1.300.- EUR).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2.- Est nommé administrateur unique, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2017 :

Monsieur Thierry DEROCLETTE, expert-comptable, né le 19 décembre 1971 à Liège (Belgique), résidant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2017 :

Tax Connected S.à r.l., ayant son siège à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, enregistrée au Registre de Commerce du Grand-Duché du Luxembourg sous le numéro B 157488.

- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté.

5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juin 2012, LAC/2012/25136. Reçu 75,- euros.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012067186/188.

(120094825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

---

**Lavfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.363.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LAVFIN S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012065580/11.

(120092662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Lexwood Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.871.

---

Les comptes arrêtés au 19 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012065582/10.

(120093484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**LPCO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.920.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012065583/10.

(120093518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**eBay International AG (Luxembourg branch), Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.452.

---

Il résulte des résolutions prises en date du 28 mars 2012 que Monsieur Peter Bratschi a démissionné de son poste d'administrateur de la société eBay International AG.

Les personnes suivantes sont également nommées en tant qu'administrateurs de la société eBay International AG, avec effet immédiat:

- Monsieur Devin Wenig, né le 20 octobre 1966 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 15/17, Helvetiastrasse, CH-3005 Bern, Suisse;

- Monsieur Jacob Aqraou, né le 31 octobre 1972 à Rodovre, Danemark, ayant son adresse professionnelle au 15/17, Helvetiastrasse, CH-3005 Bern, Suisse; et

- Monsieur Jae Lee, né le 5 avril 1964 à Seoul, Corée, ayant son adresse professionnelle au 15/17, Helvetiastrasse, CH-3005 Bern, Suisse.

Leur mandat aura une durée de trois ans et se terminera à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire qui clôturera l'exercice social de 2014.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

eBay International AG (Luxembourg branch)  
MICHAEL VERLAQUE  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012065972/23.

(120094639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

---

**Macdonald, Dettwiler Information Technology Services Limited Liability Company, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.779.

---

Les comptes au 30 avril 2012 (date de clôture de la Succursale) de Macdonald, Dettwiler Information Technology Services Limited Liability Company ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2012.

Référence de publication: 2012065590/12.

(120091758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Lucmergo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 18.699.

---

En date du 1<sup>er</sup> juin 2012, le siège social a été transféré à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lucmergo SA

Référence de publication: 2012065585/10.

(120093052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Luxdiagnostic, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3416 Dudelange, 123, rue Sainte-Barbe.

R.C.S. Luxembourg B 24.804.

---

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065586/9.

(120093470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**M.B.C. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 112.930.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065588/9.

(120093772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Maasven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 105.194.

---

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012065589/10.

(120093333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Montepaschi Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.832.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 25 mai 2012*

1. M. Alberto MORPURGO a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né le 19 décembre 1970 à Briey (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 7.6.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Montepaschi Luxembourg S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012065608/16.

(120093546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

**Nordbat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

R.C.S. Luxembourg B 102.693.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 31 mai 2012 à 08.30 heures*

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

Eschweiler, le 31 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012065665/15.

(120092578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

**Green Metals Solutions (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 169.163.

STATUTS

L'an deux mille douze, le quatre avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Monsieur Luca MORETTI, avocat, demeurant à CH-6918 Figino, 5, Via Monte Panorama, ici représenté par Monsieur Jean-Marie NICOLAY, Licencié en droit U.C.L., né le 17 février 1962 à Chimay (B), demeurant professionnellement à L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht,

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "Green Metals Solutions (Luxembourg) S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»).

La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société a également pour objet l'exploitation de et l'investissement dans des biens immobiliers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

## **Titre II. - Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent trente mille euros (130.000, EUR), représenté par mille trois cents (1.300) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

### *Capital autorisé:*

Le capital social de la société pourra être porté à deux cent soixante mille euros, -(260.000 EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une

inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Titre III. - Assemblées générales des actionnaires- Décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mai à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### **Titre IV. - Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V. - Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI. - Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.



L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **Titre VII. - Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **Titre VIII. - Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique,

Les mille trois cents (1.300) actions souscrites par Monsieur Luca MORETTI, préqualifié sont libérées moyennant apport en nature de mille six cents (1.600) actions de la société anonyme de droit suisse " GREEN METALS SOLUTIONS SA", ayant son siège social à CH-6900 Lugano, 9, Via Pioda (Suisse), au capital social de cent soixante mille francs suisses (160.000 CHF), inscrite au Registre des Sociétés du Canton du Tessin sous le numéro CH-501.3.016.451-7, évaluées à cent trente mille euros (130.000, EUR);

Cet apport fait l'objet d'un rapport descriptif établi par le réviseur d'entreprises indépendant Fiduciaire Everard & Klein S.à r.l., Cabinet de révision agréé, ayant son siège social à Itzig, en date du 04 avril 2012, sous la signature de Monsieur Roland KLEIN, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Itzig, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

##### *"Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 1.300 actions nouvelles de EUR 100 à émettre en contrepartie de l'apport."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.500, EUR.

##### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Le comparant, prédésigné et représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont nommés à la fonction d'administrateurs:
  - Monsieur Luca MORETTI, Avocat, né le 6 mai 1974 à Schaffhausen (CH), demeurant Via Monte Panorama 5, CH-6918 FIGINO,
  - Monsieur Jean-Marie NICOLAY, Licencié en droit U.C.L., né le 17 février 1962 à Chimay (B), demeurant professionnellement à L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht,
  - Monsieur Luciano COLLOT, Conseil économique, né le 11 juin 1954 à Pieve di Soligo (I), demeurant professionnellement à L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht,

3.- ASSOCIATED ADVISORS FIDUCIARY S.à r.l., société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 94.406 est appelée aux fonctions de commissaire.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

5.- L'adresse du siège social est établie à L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Marie NICOLAY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 avril 2012. Relation GRE/2012/1267. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012065452/256.

(120092653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Miya Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.314.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Miya Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2012065606/14.

(120092802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**MariTeam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 353, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2012.

Référence de publication: 2012065591/10.

(120093160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Mars Propco 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 923.525,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.299.

*Rectificatif (du dépôt du 29/05/2012 no L120086918)*

Suite à un contrat de cession d'actions en date du 4 avril 2012, Mars Holdco 1 S.à r.l., avec siège au 2-4 rue Beck, 5<sup>eme</sup> étage, L-1222 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122 122, un des actionnaires de la Société, a transféré:

- 7.351 parts sociales à Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l., avec siège au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141 904 et;

- 1.884 parts sociales à Kucera Beteiligungen Holding GmbH, avec siège social au Friedensplatz 12, D-64283 Darmstadt, immatriculée au Handelsregister de Darmstadt sous le numéro HRB 87991.

Il résulte que les 36.941 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dès lors intégralement détenues comme suit:

- 27.336 parts sociales à Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l.;
- 7.721 parts sociales à Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l.;
- 1.884 parts sociales à Kucera Beteiligungen Holding GmbH.

Munsbach, le 6 juin 2012.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012065603/24.

(120092928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

**Nordborn I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.949.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 mai 2012*

*Premiers résolution*

Les associés de la société acceptent la démission de Monsieur Christian Senitz de son poste de gérant A de la société avec effet au 31 mai 2012.

*Deuxième résolution*

Les associés de la société nomment Monsieur Erwan Le Berre, né le 17 novembre 1972 à Bourges (France), résidant professionnellement à 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au poste de gérant A de la société avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2012.

Monsieur Erwan Le Berre est désigné pour une période illimitée jusqu'à sa démission ou son remplacement lors de l'assemblée générale des associés.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour la société*

Référence de publication: 2012065666/20.

(120093065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

**CCE Investments Commandite SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 107.837.

In the year two thousand and twelve,  
on the first day of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "CCE Investments Commandite SCA", a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 15 April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 955 of 28 September 2005 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.837 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed of 28 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1343 of 7 December 2005.

The meeting was declared open at 5.45 p.m. by Mr Jean-Paul SPANG, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Mathieu AUBLÉ, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Maxime BERTOMEU-SAVALLE, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

- (i) That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda:*

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

2 To appoint the liquidator.

3 To determine the powers to be given to the liquidator.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholder of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to appoint "Bottling Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 78.351, as liquidator.

*Third resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

There being no other business, the extraordinary general meeting was thereupon closed at 6.00 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with Us notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze,

le premier juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «CCE Investments Commandite SCA», une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 15 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 955 du 28 septembre 2005, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.837 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la

dernière fois par un acte notarié reçu le 28 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1343 du 7 décembre 2005.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 17.45 heures sous la présidence de Maître Jean-Paul SPANG, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Monsieur Mathieu AUBLÉ, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Maxime BERTOMEU-SAVALLE, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour:*

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

2 Nomination d'un liquidateur.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de nommer «Bottling Holdings (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.351, comme liquidateur.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J.P. SPANG, M. AUBLÉ, M. BERTOMEU-SAVALLE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 juin 2012. Relation: EAC/2012/7124. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012066720/138.

(120095209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

---

**Miya S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.905.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Miya S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Référence de publication: 2012065607/14.

(120092801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Mission Systems International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.600.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 160.483.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of April,

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Exelis Inc., a company organized under the laws of Indiana, having its registered office at 1650 Tysons Boulevard, Suite 1700, McLean, VA 22102, United States of America (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms. Danielle KOLBACH, attorney-at-law, residing in Luxembourg, pursuant to a power-of-attorney given on March 23, 2012,

which power-of-attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted with such deed to the registration authorities,

for the extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of MISSION SYSTEMS INTERNATIONAL S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 73, côte d'Eich, L-1430 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B160.483, with a share capital of GBP 1,600,000.-(the Company),

the Sole Shareholder acting in lieu of the Meeting.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder is the current sole shareholder of the Company and holds all sixty-four thousand (64,000) ordinary shares having a par value of GBP 25.-(twenty-five Pound Sterling) per share representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to one million six hundred thousand Pound Sterling (GBP 1,600,000).

II. The agenda of the Meeting is as follows:

- a. Amendment of article 9 paragraphs 8 and 11 of the articles of association.
- b. Ratification of previous resolutions taken by way of written resolutions.

III. The Meeting passes the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to amend article 9 paragraphs 8 and 11 of the articles of association so as to read as follows:

**Paragraph 8.** "Meetings of the board of managers can be held by way of a telephone or video conference. Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to be identified, to hear each other



and to be able to speak up in the course of such meeting. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting without that it is required that two managers attend in person to such meeting. All meetings held by way of telephone or video conference are deemed to be held at the registered office of the Company.”

**Paragraph 11.** “The board of managers may in all instances take resolutions in writing. Resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.”

#### *Second resolution*

The Meeting resolves to ratify and consider as duly and validly taken, any and all resolutions in writing taken in the past by the Company even if such resolutions have not been taken for urgent matters, provided that the resolutions have been signed by all the managers.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 850.-.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung des verstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausend zwölf, am zwölften April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Exelis Inc., eine Gesellschaft die dem Recht des Staates Indiana unterliegt mit Sitz in 1650 Tysons Boulevard, Suite 1700, McLean, VA 2210, Vereinigte Staaten von Amerika (der Alleinige Gesellschafter),

hier vertreten durch Frau Danielle KOLBACH, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt am 23. März 2012,

besagte Vollmacht nach der Unterzeichnung ne varietur durch den Vollmachtsnehmer und den unterzeichneten Notar bleibt dieser Urkunde als Anlage beigegeben um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden,

zu einer außerordentlichen Generalversammlung (die Versammlung) der Gesellschafter MISSION SYSTEMS INTERNATIONAL S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes mit Gesellschaftssitz 73, côte d’Eich, L-1430 Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts -und Handelsregister unter Nummer B-160.483 und mit einem Stammkapital von GBP 1.600.000 (die Gesellschaft).

Der Alleinige Gesellschafter handelt anstatt der Versammlung.

Der Alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Der Alleinige Gesellschafter hält alle vierundsechzig tausend (64.000) Anteile mit einem Nennwert von je GBP 25,- (fünfundzwanzig Pfund Sterling) welche das gesamte Stammkapital von einer Million sechshundert tausend Pfund Sterling (1.600.000 GBP) darstellen.

II. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

- a. Abänderung des Artikels 9, Abs. 8 und 11 der Satzung.
- b. Bestätigung von schriftlichen Beschlüssen.

III. Die Versammlung, fasst folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Versammlung beschließt Absatz 8 und 11 des Artikels 9 der Satzung wie folgt abzuändern:

**Absatz 8.** “Versammlungen der Geschäftsführer können mittels Telefon – oder Videokonferenz abgehalten werden. Die Geschäftsführer können mittels Konferenzschaltung, Videoschaltung oder jeglicher Kommunikationsmittel, die es allen Teilnehmern erlaubt ausgewiesen zu werden, mitzuhören und mitzusprechen, an einer Geschäftsführerversammlung teilnehmen. Die Teilnahme an einer Versammlung mittels der vorgenannten Instrumente ist einer persönlichen Teilnahme gleichzustellen, ohne dass es nötig wäre dass zwei Geschäftsführer sich versammeln. Die Versammlungen welche mittels Telefon – oder Videokonferenz abgehalten werden sind einer Versammlung am Geschäftssitz gleichgestellt.”

**Absatz 11.** „Die Geschäftsführer können immer schriftliche Beschlüsse fassen Beschlüsse welche von allen Geschäftsführern unterzeichnet sind haben die gleiche Rechtskraft wie Beschlüsse im Rahmen einer ordnungsgemäß einberufenen

und abgehaltenen Versammlung. Solche Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder mehreren Kopien ein und desselben Beschlusses erscheinen und erhalten Beweiskraft mit Brief, Telefax oder Telex.“

#### *Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschließt sämtliche schriftlichen Beschlüsse welche in der Vergangenheit gefasst wurden zu ratifizieren und als ordnungsgemäße und gültige Beschlüsse anzunehmen, einschließlich solcher Beschlüsse welche nicht in dringlichen Fällen genommen wurden, insofern dass alle Geschäftsführer die Beschlüsse unterzeichnet haben.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit vorliegender Urkunde zu Lasten gehen, belaufen sich ungefähr auf 850,-EUR.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien in englischer Sprache, gefolgt von der deutschen Sprache, aufgesetzt wird, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Parteien bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Junglinster, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Generalversammlung, hat der Vertreter der erschienenen Parteien mit uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Danielle KOLBACH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2012. Relation GRE/2012/1363. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 11. Juni 2012.

Référence de publication: 2012065604/110.

(120093429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

#### **MACSF RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.799.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 06 juin 2012*

#### *Quatrième Résolution: Nominations statutaires*

L'Assemblée Générale approuve la nomination de Monsieur Marcel KAHN (domicilié professionnellement au 10 cours du Triangle de l'Arche 92919 LA DEFENSE Cedex), en tant qu'Administrateur, suite à la démission de l'administrateur Monsieur Michel DUPUYDAUBY en date du 12 octobre 2011.

Le mandat de l'administrateur Monsieur Marcel KAHN prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice comptable 2013.

Référence de publication: 2012065611/14.

(120092609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

#### **Somes Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.330.

*Extrait des décisions prises par les associés en date du 23 mai 2012*

1. Monsieur Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant avec pouvoir de signature A.
2. Monsieur Gérard BIRCHEN a été nommé comme gérant avec pouvoir de signature B pour une durée indéterminée.
3. Le nombre de gérants a été augmenté de deux (2) à cinq (5).
4. Monsieur Pierre MELLINGER, administrateur de sociétés, né à Bordeaux (France), le 6 août 1954, demeurant à 5, ul. Skorupki Stratos Office Center, 00-546 Warsaw (Pologne) a été nommé comme gérant avec pouvoir de signature A pour une durée illimitée.
5. Monsieur John LEONE, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 4 juin 1973, demeurant à 399 Park Avenue, 4<sup>ème</sup> étage, New York, NY 10022 (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé comme gérant avec pouvoir de signature A pour une durée illimitée.

6. Monsieur Rossen HADJIEV, administrateur de sociétés, né à Razlog (Bulgarie), le 5 avril 1972, demeurant 5, ul. Skorupki Stratos Office Center, 00-546 Warsaw (Pologne) a été nommé comme gérant avec pouvoir de signature A pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 6.6.2012.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Somes Investments S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012065755/24.

(120092800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**MAG Industrial Intermediate International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.779.

Les comptes annuels rectifiés de la Société au 31 décembre 2011 (rectificatif des comptes déposés le 30 avril 2012 sous la référence L120070013) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAG Industrial Intermediate International Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2012065612/12.

(120093175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Maia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 72, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 155.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065613/9.

(120093028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**AESB a.s.b.l., Association Event Style et Beauté A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 273, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg F 9.176.

—  
STATUTS

Entre les soussignés:

- Mme Ferreira Lopes Alcinda Maira, de nationalité Cap-Verdienne, demeurant à 273, rue de Rollingergrund, L-2241 Luxembourg

Présidente.

- M. De Sousa Lopes Alberto Carlos, de nationalité Portugaise, demeurant à

200, rue de Hamm, L-2241 Luxembourg

Vice-présidente.

- M. Dos Santos Benjamin, de nationalité Française, demeurant à

32B, rue Principale, L-8834 Folschette

Secrétaire.

Et tous ceux qui accepteront les dispositions des présents statuts et seront agréés en qualité de membres actifs, il est constituée une association sans but lucratif régie par les présents statuts et pour ce qui n'y est pas prévu, par la loi du 21 Avril 1928 relative aux a.s.b.l. telle qu'elle a été modifiée par la suite.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom, siège social et durée.** L'association est dénommée: Association Event Style et Beauté A.S.B.L.

En abréviation AESB a.s.b.l.

Son siège social est établi à L-2441 Luxembourg, 273, rue de Rollingergrund.

La durée de l'association est illimitée.

**Art. 2. Objet.** Elle a pour objet:

- D'organiser des activités, des divertissements, des manifestations culturelles et sportives, des événements musicaux et festivals, des concours et élections Miss.

**Art. 3. Membres, perte de la qualité de membre.** L'association se compose de membres actifs des personnes physiques, des personnes morales, de membres actifs, de membres et d'honneur.

Pour être membre actif il faut être agréé par le conseil d'administration.

Le critère pour être agréé par le conseil d'administration est le suivant: s'engager activement pour les buts poursuivis par l'association.

Le nombre de membres actifs ne pourra pas être inférieur à trois. Tout membre actif peut se retirer de l'association en adressant sa démission écrite au président.

Tout membre actif qui compromet les intérêts de l'association peut être exclu de celle-ci par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

**Art. 4. Cotisation, ressources et fonds social.** Les ressources de l'association proviennent des cotisations des membres actifs, des inscriptions, des dons en espèces ou en nature, de subventions d'organismes publics ou privés et de toute autre provenance légale. Les ressources peuvent en outre résulter d'activités culturelles ou artistiques et d'autres manifestations publiques ou privées auxquelles l'association participe ou au qu'elle organise.

Les moyens financiers de l'association sont utilisés aux fins définies à l'article 2.

En cas de décès d'un membre actif, ses héritiers n'ont aucun droit sur le fonds social. En cas de démission ou d'exclusion, le membre actif n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut pas réclamer le remboursement de ses cotisations.

**Art. 5. Assemblée générale.** Il sera tenu chaque année une assemblée générale ordinaire de tous les membres actifs.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée sur initiative du conseil d'administration ou lorsqu'un cinquième des membres actifs en fait la demande.

Les membres d'honneur seront invités aux assemblées générales. Ils ont le droit de participer aux délibérations des assemblées générales voix consultative.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que la date et le lieu de la réunion sont établis par le conseil d'administration ou par le cinquième des membres actifs dont il est question ci-devant.

L'assemblée générale est convoquée par lettre circulaire contenant l'ordre du jour huit jours au moins avant la date de sa réunion.

Des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour sur proposition du président ou du conseil d'administration, le président ou son remplaçant assume la direction de l'Assemblée Générale.

Tous les membres actifs ont un droit de vote égal et leurs résolutions sont prises la majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

L'assemblée générale a le pouvoir de modifier les statuts et l'objet de l'association selon le mode prévu par la loi.

Elle approuve à la simple majorité des voix les budgets et les comptes.

Les membres actifs, les membres d'honneur, les membres donateurs et les tiers peuvent prendre connaissance des résolutions de toute assemblée générale au siège de l'association.

**Art. 6. Conseil d'administration.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 à 4 personnes un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Le vice-président peut aussi être élu comme trésorier.

Le conseil d'administration est renouvelable par tiers chaque année.

Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

En cas de vacance, le conseil d'administration peut pourvoir, par cooptation, au remplacement de ses membres entre deux assemblées générales. La nomination sera mise aux voix lors de la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même à un tiers qui adhère aux buts de l'association.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut créer des clubs et labels locaux qui soutiennent l'association et coopèrent avec celle-ci aux fins de réaliser les buts définis dans l'article 2.

Le conseil d'administration peut aussi constituer des groupes de travail conformément aux buts de l'association. L'activité de ces groupes de travail est déterminée par un règlement interne.

Le conseil d'administration gère les finances de l'association et en dispose à charge d'en rendre compte annuellement à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou, en son absence, du vice-président et ce au moins tous les trois mois, sur la demande écrite de la moitié de ses membres au moins.

Le conseil d'administration ne peut prendre des décisions que lorsqu'au moins la moitié de ses membres sont présents. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix celle du président est prépondérante.

**Art. 7. Dissolution.** En cas de dissolution de l'association l'actif social reviendra à une autre association ou à un autre organisme poursuivant les mêmes buts ou des buts similaires.

**Art. 8. Disposition finale.** Pour tous les cas non prévus par les présents statuts les dispositions légales sur les associations sans but lucratif sont applicables.

Référence de publication: 2012066589/87.

(120093257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Makitapen S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 144.468.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012065614/10.

(120092591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Maldiard, S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.471.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MALDIARD SA-SPF

Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2012065615/11.

(120093641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**MC Invest, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.620.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MC Invest*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012065620/11.

(120092600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**AXA Assurances Vie Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 53.467.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2012*

Démissions et nominations:

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission, intervenue le 12 octobre 2011, comme administrateur de:

- Monsieur Sami FAYE CHELLALI

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la décision de cooptation comme administrateur de:

- Madame Elisabetta BERLOTTI (domiciliée 101 rue Saint Dominique à 75007 Paris -France)

Décision prise par le Conseil d'administration en date du 12 octobre 2011. L'échéance de son mandat est prévue à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'année 2012.

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de la sàrl PriceWaterhouseCoopers aux fonctions de réviseur indépendant. Leurs fonctions prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11/06/2012.

Référence de publication: 2012066658/22.

(120095390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

---

**MC Invest, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.620.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social le 6 juin 2012*

En date du 6 juin 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Frédéric Durand, de Madame Valérie Blot, de Monsieur Stéphane Herpe et de Monsieur Gilles Guesdon en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour MC Invest*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012065621/16.

(120092601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Medicover Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 59.021.

Les comptes consolidés au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065623/9.

(120093514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Mekitech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 18, op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 155.675.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012065624/10.

(120092550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Akuo Investment Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.452.

*Assemblée générale ordinaire du 29 mai 2012*

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenu en date du 29 mai 2012 que:

- les gérants de la société ont décidé de transférer le siège social de la Société AKUO INVESTMENT MANAGEMENT S.A. au 25A, Boulevard Royal; L-2449 Luxembourg.

- les gérants de la société ont décidé de prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Louis de Potesta jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2013 clôturant les comptes au 31.12.2012.

- les gérants de la société ont décidé de prolonger le mandat de commissaire aux comptes de la société FIDEWA-CLAR S.A., 2 rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelage, pour un terme allant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2013 clôturant les comptes au 31.12.2012.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2012066005/19.

(120094552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

**Starman (Italy) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.746.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of May.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Starman (Italy Holdings) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.653 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Elodie Duchêne, Attorney at Law, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy signed on 4 May 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Starman (Italy) S.à r.l.", governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.746, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 25 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2804, page 134548 on 21 December 2010 (the "Company"). The Company articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that time.

The share capital of the Company is currently set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-) by creating and issuing one (1) new share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), (the "New Share"), together with a total share premium of an amount of nineteen million five hundred twenty-one thousand four hundred three Euros ninety-three Cents (EUR 19,521,403.93);

b. Subscription and full payment by the Sole Shareholder of the New Share, together with a total share premium of an amount of nineteen million five hundred twenty-one thousand four hundred three Euros ninety-three Cents (EUR 19,521,403.93) by a contribution in kind consisting of a receivable against the Company, as further described in a report of the board of managers (conseil de gérance) of the Company dated 7 May 2012;

c. Subsequent modification of paragraph 1 of Article 6.1 of the articles of incorporation of the Company ("Subscribed and paid up share capital"); and

d. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-) by creating and issuing one (1) New Share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), together with a total share premium of an amount of nineteen million five hundred twenty-one thousand four hundred three Euros ninety-three Cents (EUR 19,521,403.93).

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated here above, DECLARES to subscribe for the New Share and to fully pay up such New Share, together with a share premium, by a contribution in kind consisting of a receivable it owns against

the Company (the "Contribution"), as further described in a report of the board of managers (conseil de gérance) of the Company dated 7 May 2012 (the "Company's Report").

The Contribution is valued at the amount of nineteen million five hundred twenty-one thousand four hundred four Euros ninety-three Cents (EUR 19,521,404.93) and is allocated as follows:

- An amount of one Euro (EUR 1.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- An amount of nineteen million five hundred twenty-one thousand four hundred three Euros ninety-three Cents (EUR 19,521,403.93) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

#### *Declaration*

The value of the Contribution to the Company is evidenced by the Company's Report, which value the Contribution at the amount of nineteen million five hundred twenty-one thousand four hundred four Euros ninety-three Cents (EUR 19,521,404.93).

This Company's Report, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of the Company ("Subscribed and paid up share capital"), so that it shall henceforth read as follows:

##### **6.1. Subscribed and Paid up share capital.**

6.1.1. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-), represented by twelve thousand five hundred and one (12,501) shares (parts sociales) having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand three hundred euro (€ 6,300.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le septième jour de mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Starman (Italy Holdings) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.653 (l'«Associé Unique»);

Ici représenté par Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 4 mai 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire soussigné de constater les faits suivants:

Qu'elle est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination «Starman (Italy) S.à r.l.», régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.746, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 25 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2804, page 134548 le 21 décembre 2010 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont été modifiés depuis cette date.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

L'Associé Unique, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un Euro (EUR 1,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), (la «Nouvelle Part Sociale») avec une prime d'émission d'un montant total de dix-neuf millions cinq cent vingt et un mille quatre cent trois Euros et quatre-vingt-treize centimes (EUR 19.521.403,93);

b) Souscription et paiement intégral par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale, avec une prime d'émission d'un montant total de dix-neuf millions cinq cent vingt et un mille quatre cent trois Euros et quatre-vingt-treize centimes (EUR 19.521.403,93) par un apport en nature consistant en une créance contre la Société, tel que décrit par le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 7 mai 2012;

c) Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 6.1 des statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»);

d) Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un Euro (EUR 1,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) par la création et l'émission d'une (1) Nouvelle Part Sociale d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), avec une prime d'émission d'un montant total de dix-neuf millions cinq cent vingt et un mille quatre cent trois Euros et quatre-vingt-treize centimes (EUR 19.521.403,93).

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, DECLARE souscrire à la Nouvelle Part Sociale et la libérer entièrement, avec une prime d'émission, par un apport en nature consistant en une créance qu'il détient contre la Société (l'«Apport»), tel que décrit dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 7 mai 2012 (le «Rapport de la Société»).

L'Apport est évalué à un montant de dix-neuf millions cinq cent vingt et un mille quatre cent quatre Euros et quatre-vingt-treize centimes (EUR 19.521.404,93) et est alloué comme décrit ci-dessous:

- Un montant d'un Euro (EUR 1,-) est alloué au compte capital social de la Société; et
- Un montant de dix-neuf millions cinq cent vingt et un mille quatre cent trois Euros et quatre-vingt-treize centimes (EUR 19.521.403,93) est alloué au compte réserve prime d'émission de la Société.

#### *Déclaration*

La valeur de l'Apport à la Société est documentée par le Rapport de la Société, qui évalue l'Apport à un montant de dix-neuf millions cinq cent vingt et un mille quatre cent quatre Euros et quatre-vingt-treize centimes (EUR 19.521.404,93).

Ledit rapport, après avoir été signé et validé par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le paragraphe 1 de l'article 6.1 des Statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»), lequel sera dorénavant libellé comme suit:

### **6.1. Capital Souscrit et Libéré.**

6.1.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) représenté par douze mille cinq cent un (12.501) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à six mille trois cents euros (€ 6.300,-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Duchêne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 mai 2012. Relation: EAC/2012/6199. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012065762/159.

(120093291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

**Citigroup Global Markets Funding Luxembourg GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 169.149.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of May.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Citigroup Global Markets Limited, a private limited company, incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Citigroup Centre Canada Square, Canary Wharf, London E14 5LB, United Kingdom, registration number 01763297, here represented by Flora Gibert, private employee residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 4 Mai 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**1. Corporate form and Name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Citigroup Global Markets Funding Luxembourg GP S. à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to take participations in the Luxembourg partnership limited by shares ("société en commandite par actions") "Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A." and to act as its general partner ("gérant commandité").

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.8 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

**4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

#### **5. Share capital.**

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholder" means the holder at the relevant time of the Shares.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.6 The Company may redeem its own Shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

#### **6. Indivisibility of shares.**

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

## **7. Transfer of shares.**

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

## **8. Management.**

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

**9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

**10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any one Manager;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

**11. Agent of the managers.** The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

## **12. Board meetings.**

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.



### **13. Shareholders' resolutions.**

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

### **14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law on the first Monday of May at noon in each year in the city of Bertrange.

14.3 The Sole Manager or the Board of Managers prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its Manager(s) and Shareholders to the Company.

14.4 Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.5 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual general meeting or by way of Shareholders' Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

14.6 When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.7 The Shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate.

### **15. Distributions on shares.**

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these

Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

**16. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

**17. Interpretation and Luxembourg law.**

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

*Subscription – Payment*

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

|  |                      |
|--|----------------------|
| Citigroup Global Markets Limited . . . . . | <u>12,500 Shares</u> |
| Total: . . . . .                           | 12,500 Shares        |

All these Shares have been fully paid up by a contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

*Extraordinary shareholder's resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the shareholders' meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Mr. Laurent Dimanche, born on 9 October 1972 in Liège, Belgium, with professional address at 14 rue Hicht, L-6212 Consdorf, Luxembourg; and,

- Mr. Charles Denotte, born on 7 March 1963 in Luxembourg with professional address at 48, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt quatre mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Citigroup Global Markets Limited, une "private limited company" constituée sous les lois du Royaume Uni, ayant son siège social à Citigroup Centre Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5LB, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro 1763297, ici représentée par Flora Gibert, employée résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 4 mai 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **1. Forme sociale et nom.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Citigroup Global

Markets Funding Luxembourg GP S. à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, en ce compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2. en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise conformément à ces Statuts – y compris l'article 13.4 – et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg en vigueur, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des filiales, des succursales et d'autres bureaux à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

#### **3. Objets**

Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que les vendre, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 de prendre des participations dans la société en commandite par actions "Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A." et d'agir comme son gérant commandité;

3.3 de poursuivre tout commerce ou activité commerciale et d'acquérir, d'entreprendre et de poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou des dettes de toutes personnes poursuivant une activité commerciale;

3.4 d'investir et de négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) considère comme étant adapté et de prêter de l'argent et de faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) considère comme étant adapté, y compris par l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient adossés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non émis, et de vendre, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.7. de s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris toute personne morale dans lequel la Société a un intérêt directe ou indirecte ou toute personne qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société (une "Entité Holding") ou toute personne morale dans laquelle l'Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associé avec la Société dans toute activité commerciale ou entreprise), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés ou biens (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.7, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.8 d'acheter, de prendre en location, d'échanger, de louer ou autrement d'acquérir tout bien immobilier ou personnel et autres droits et privilèges en relation avec ces propriétés;

3.9 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.10 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans n'importe quel paragraphe de cet article 3, (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent contractant, trustee ou autre; (c) par voie ou au travers des trustees, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.11 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance (le cas échéant) accessoires ou confluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associé" signifie les détenteur au moment pertinent des Parts Sociales.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par l'Associé sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par l'Associé sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 Le capital social peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par Résolution des Associés, prise conformément aux conditions prescrites pour le changement des Statuts.

5.6 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait suffisamment de réserves distribuables pour cela, ou si il résulte du rachat une réduction de capital.

#### **6. Indivisibilité des parts sociales.**

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

## **7. Cession de parts sociales.**

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plus d'un Associé:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession à une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

## **8. Administration.**

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps à autre par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

**9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

**10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 en cas de pluralité de Gérants, tout Gérant;

10.3 toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'article 11.

**11. Mandataire des gérants.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, tout Gérant pourra déléguer n'importe lesquels de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (le cas échéant), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

## **12. Réunions du conseil de gérance.**

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant soumis à un préavis d'un (1) jour (que peut être faite par courrier électronique, y inclus e-mail ou facsimile) et se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant au quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne sous l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins une majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une simple majorité des votes des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de se parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière devra être comptée dans le quorum et être autorisée à participer au vote. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Des résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, le Représentant du Gérant), produisent effet au même titre que des résolutions prises lors des Réunions du Conseil dûment convoquées et tenues et peuvent être composées par un seul document ou par plusieurs documents séparés signés par un ou plusieurs Gérant(s) ou par le Représentant du Gérant.

12.7 Le procès-verbal de la Réunion du Conseil doit être signé par et les extraits du procès-verbal peuvent être certifiés par tout Gérant présent lors de la Réunion.

### **13. Résolutions des associés.**

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si un tel chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour décider de la dissolution de la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

13.8.2 Les conditions de quorum et de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par e-mail attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions de l'article 13.8.2 peu importe que tous les Associés aient voté ou non.

### **14. Exercice social et comptes annuels.**

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

14.2 S'il y a plus de vingt-cinq Associés dans la Société, au moins une assemblée générale annuelle doit être tenue en vertu de l'article 196 de la Loi de 1915 le premier lundi du mois de mai à 12.00 heures chaque année dans la ville de Bertrange.

14.3 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société et résumant les obligations et dettes dues par les Gérants et les Associés vis-à-vis de la Société.

14.4 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

14.5 Les comptes établis seront approuvés par l'assemblée générale annuelle ou par Résolution des Associés pendant les six (6) mois après la fin de l'exercice sociale.

14.6 Lorsque la loi l'exige, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés.

14.7 Les Associés nomme les réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre et leur rémunération et la durée de leur mandats.

### **15. Distributions sur parts sociales.**

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.



15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés, de la prime d'émission et d'autres réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

**16. Dissolution et liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par une Réunion des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé pourra, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

### 17. Interprétation et Loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- a) Un genre devra inclure chaque genre;
- b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- d) une disposition légale ou Statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

### *Souscription – Paiement*

Le capital social a été souscrit comme suit:

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Citigroup Global Markets Limited ..... | 12.500 Parts Sociales |
| Total: .....                           | 12.500 Parts Sociales |

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social, a pris, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

1 – Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

- M. Laurent Dimanche, né le 9 octobre 1972 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 14, rue Hicht, L-6212 Consdorf, Luxembourg; et

- M. Charles Denotte, né le 7 mars 1963 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 48, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

2 – Le Siège Social de la Société est établi au 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mai 2012. Relation: LAC/2012/24505. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé) I. Thill.

Référence de publication: 2012064800/559.

(120091800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

---

**Metalmachine Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.826.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 05 janvier 2012 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du no. 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg au no. 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2012.

*Pour le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2012065625/14.

(120093033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**METRACO, Metropolitan Trading Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 32.006.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065626/9.

(120092789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**METRACO, Metropolitan Trading Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 32.006.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065627/9.

(120092790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**C. & C. Chemicals and Colours S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 61.754.

—  
Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 7 novembre 1997, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 113 du 20 février 1998.

Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date 24 novembre 2008, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 262 du 6 février 2009.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 2 décembre 2009 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012:

\* Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-Luxembourg: administrateur;

\* Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-Luxembourg: administrateur et président;

\* Mademoiselle Nadia PRINTZ, employée privée, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, administrateur;

\* REVILUX S.A., avec siège social à L-Luxembourg, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Pour la société C. & C. CHEMICALS AND COLOURS S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012066689/22.

(120095477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

---

**METRACO, Metropolitan Trading Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 32.006.

---

Les comptes annuels au 31.12.1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065628/9.

(120092791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**METRACO, Metropolitan Trading Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 32.006.

---

Les comptes annuels au 31.12.1998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065629/9.

(120092792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**METRACO, Metropolitan Trading Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 32.006.

---

Les comptes annuels au 31.12.1997 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065630/9.

(120092793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**METRACO, Metropolitan Trading Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 32.006.

---

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065631/9.

(120092826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Pronova, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.840.

---

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 mars 2012*

1. Le siège social de la société a été transféré au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012.
2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat de gérant signature catégorie B a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012.
3. A été nommé gérant signature catégorie B pour une durée indéterminée, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012:  
Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.
4. L'adresse professionnelle de Monsieur Eric LECLERC, gérant catégorie A, et de Madame Martine KAPP, gérant catégorie B, a été transférée au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2012065716/18.

(120093612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

### **Chamborant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2225 Luxembourg, 22, rue Général Major Lunsford Oliver.

R.C.S. Luxembourg B 169.224.

#### — STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### ONT COMPARU:

1. Monsieur Hervé Kias, né le 14 octobre 1973 à Fontenay Aux Roses (France), de nationalité française, demeurant à L-2225 Luxembourg, 22, rue GM Lunsford Oliver.

2. Madame Peggy WELCHE, née le 10 janvier 1973 à Epernay (France), de nationalité française, demeurant à L-2225 Luxembourg, 22, rue GM Lunsford Oliver.

3. Monsieur Hadrien KIAS, né le 12 janvier 2006 à Luxembourg, de nationalité française, demeurant à L-2225 Luxembourg, 22, rue GM Lunsford Oliver.

4. Monsieur Tristan KIAS, né le 29 octobre 2007 à Luxembourg, de nationalité française, demeurant à L-2225 Luxembourg, 22, rue GM Lunsford Oliver.

Les comparants sub 2. à 4. sont ici représentés par Monsieur Hervé KIAS, prénommé, en vertu de trois procurations signées sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles. Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

### **Chapitre I<sup>er</sup>. Nom - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les comparants entre les détenteurs actuels des parts sociales créées ci-dessous et tous ceux qui pourront par la suite en devenir détenteurs, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet d'effectuer toutes les transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

En outre, la Société pourra acquérir et vendre des biens immobiliers pour son propre compte au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et effectuer toutes transactions concernant des biens immobiliers, y compris la prise de participations directe ou indirecte dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières.

La Société peut utiliser ses fonds pour établir, gérer, développer et disposer de ses avoirs tels qu'ils sont composés de temps à autre, acquérir, investir dans, et disposer de tous types de propriétés, tangibles ou intangibles, mobilières ou immobilières, à savoir, sans y être limité, de son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit, participer à la création, l'acquisition, la gestion, le développement et le contrôle de toute société, acquérir par investissement, souscription, aval ou option des valeurs mobilières, les réaliser par vente, transfert, échange ou autrement, et les développer.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut conclure des contrats de prêts de toute espèce, émettre des bons, des obligations, titres obligataires et tous types de titres de créance ou de participation (convertibles ou non), y compris par un ou plusieurs programmes d'émission. La Société peut prêter des fonds, y compris les produits résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société même.

La Société a également pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, franchises, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles des dites propriétés intellectuelles.

La Société peut également consentir des garanties et des nantissements au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute société qui fait partie du même groupe de sociétés que la

Société elle-même. La Société peut en outre nantir, céder, grever ou autrement constituer garantie pour une partie ou pour tous ses actifs.

La Société peut exécuter toutes activités commerciales, industrielles, financières, personnelles et immobilières, ou des transactions directement ou indirectement liées à son objet social ou de nature à favoriser son développement.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination CHAMBORANT S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de ses associés. La Société peut établir des agences ou succursales à tous autres endroits tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital souscrit de la Société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et des bénéfices de la Société, proportionnellement au nombre de parts.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Elles pourront être cédées à des non-associés uniquement avec le consentement de l'assemblée générale des associés, qui représente au moins les trois quarts du capital social.

## Chapitre II. Administration - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques, associés ou non, nommés par la majorité des associés représentant la majorité absolue des parts sociales, sans limitation de la durée de leur mandat.

Si cette majorité n'est pas obtenue, la décision est prise sur seconde consultation à la majorité simple des votes émis, quel que soit le nombre de votants.

Les gérants sont révoqués aux mêmes conditions de majorité. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé pourra participer aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales en sa possession.

Chaque associé possède un nombre de voix égal au nombre de parts sociales détenues ou représentées; chaque associé pourra être valablement représenté dans les assemblées par le porteur d'une procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne pourront être valablement prises que si elles sont prises par des associés qui détiennent plus que la moitié du capital social.

Les décisions collectives concernant une modification des statuts devront être prises par une majorité des associés qui représentent les trois quarts du capital social.

## Chapitre III. Année sociale - Distribution des bénéfices

**Art. 12.** L'exercice social commence chaque année au premier janvier et finit le trente et un décembre, excepté le premier exercice social, qui débute le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2012.

**Art. 13.** Chaque année, lors de la clôture de l'exercice social, les comptes de la Société sont clôturés et le conseil de gérance établit les comptes de la Société conformément aux dispositions de la loi en vigueur.

**Art. 14.** Chaque associé pourra obtenir des informations sur l'inventaire et le bilan au siège de la Société.

**Art. 15.** Tout excédent favorable du bilan, après déduction des charges sociales, dépréciations et amortissements réputés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la Société.

Après l'affectation à la réserve légale, le solde sera à la disposition des associés.

## Chapitre IV. Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** La Société ne pourra être dissoute par le décès, la suspension, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 17.** Ni les créanciers, ni les bénéficiaires ou héritiers d'un associé ne pourront pour quel motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens ou les documents de la Société, ni interférer de quelque manière que ce soit dans les actes de gestion; pour pouvoir exercer leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs des derniers bilans et inventaires de la Société.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation se fera par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou autres, désignés par les associés, qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les mille cinq cents (1.500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

|   |       |
|---|-------|
| 1. Monsieur Hervé Kias, prénommé,                                     |       |
| - quinze parts sociales en pleine propriété, . . . . .                | 15    |
| - sept cent cinquante parts sociales en usufruit . . . . .            | 750   |
| 2. Madame Peggy WELCHE, prénommée,                                    |       |
| - sept cent trente-cinq parts sociales en pleine propriété, . . . . . | 735   |
| 3. Monsieur Hadrien Kias, prénommé,                                   |       |
| - trois cent septante-cinq parts sociales en nue-propriété, . . . . . | 375   |
| 4. Monsieur Tristan Kias, prénommé,                                   |       |
| - trois cent septante-cinq parts sociales en nue-propriété, . . . . . | 375   |
| Total : mille cinq cents parts sociales . . . . .                     | 1.500 |

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné

### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.200.

### Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt après la constitution de la Société, les comparants, agissant comme associés représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, déclarent qu'ils se réunissent en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant unique pour une durée illimitée:

Monsieur Hervé Kias, prénommé.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

#### Deuxième résolution

Le siège de la société est fixé au 22, rue GM Lunsford Oliver, L-2225 Luxembourg. Le conseil de gérance est autorisé à changer l'adresse de la société au sein de la municipalité du siège de la Société.

#### Disposition générale

Concernant tous les points non expressément déterminés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi en vigueur sur la société à responsabilité limitée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Après lecture du présent acte aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. KIAS et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juin 2012. Relation: LAC/2012/25242. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012066724/143.

(120095137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

### **METRACO, Metropolitan Trading Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 32.006.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065632/9.

(120092827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.



**METRACO, Metropolitan Trading Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 32.006.

Les comptes annuels au 31.12.2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065633/9.

(120092828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**METRACO, Metropolitan Trading Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 32.006.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065634/9.

(120092829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**METRACO, Metropolitan Trading Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 32.006.

Les comptes annuels au 31.12.2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065635/9.

(120092830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Radlok S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 150.987.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 avril 2012*

1. Le siège social de la société a été transféré au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012.
2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat de gérant signature catégorie B a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012.
3. A été nommé gérant signature catégorie B pour une durée indéterminée, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012:  
Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.
4. L'adresse professionnelle de Monsieur Eric LECLERC, gérant signature catégorie B, a été transférée au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2012065723/18.

(120092702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**METRACO, Metropolitan Trading Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 32.006.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065636/9.

(120092840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

---

**Starman (Intermediate Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.739.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of May,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Starman (Holdings) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156647 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Elodie Duchêne, Attorney at Law, with professional address at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy signed on 4 May 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Starman (Intermediate Holdings) S.à r.l.", governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B156739, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 25 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2797, page 134243 on 21 December 2010 (the "Company"). The Company articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that time.

The share capital of the Company is currently set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a) Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-) by creating and issuing one (1) new share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), (the "New Share"), together with a total share premium of an amount of thirteen million six hundred fourteen thousand seven hundred thirty-four Euros five Cents (EUR 13,614,734.05);

b) Subscription and full payment by the Sole Shareholder of the New Share, together with a total share premium of an amount of thirteen million six hundred fourteen thousand seven hundred thirty-four Euros five Cents (EUR 13,614,734.05) by a contribution in kind consisting of a receivable against the Company, as further described in a report of the board of managers (conseil de gérance) of the Company dated 7 May 2012;

c) Subsequent modification of paragraph 1 of Article 6.1 of the articles of incorporation of the Company ("Subscribed and paid up share capital"); and

d) Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-) by creating and issuing one (1) New Share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), together with a total share premium of an amount of thirteen million six hundred fourteen thousand seven hundred thirty-four Euros five Cents (EUR 13,614,734.05).

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated here above, DECLARES to subscribe for the New Share and to fully pay up such New Share, together with a share premium, by a contribution in kind consisting of a receivable it owns against the Company (the "Contribution"), as further described in a report of the board of managers (conseil de gérance) of the Company dated 7 May 2012 (the "Company's Report").

The Contribution is valued at the amount of thirteen million six hundred fourteen thousand seven hundred thirty-five Euros five Cents (EUR 13,614,735.05) and is allocated as follows:

- An amount of one Euro (EUR 1.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- An amount of thirteen million six hundred fourteen thousand seven hundred thirty-four Euros five Cents (EUR 13,614,734.05) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

#### *Declaration*

The value of the Contribution to the Company is evidenced by the Company's Report, which value the Contribution at the amount of thirteen million six hundred fourteen thousand seven hundred thirty-five Euros five Cents (EUR 13,614,735.05).

This Company's Report, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of the Company ("Subscribed and paid up share capital"), so that it shall henceforth read as follows:

##### **6.1. Subscribed and Paid up share capital.**

6.1.1. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-), represented by twelve thousand five hundred and one (12,501) shares (parts sociales) having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand six hundred euro (€ 5,600.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précèdent:**

L'an deux mille douze, le septième jour de mai.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Starman (Holdings) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156647 (l'«Associé Unique»);

Ici représenté par Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 4 mai 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire soussigné de constater les faits suivants:

Qu'elle est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination «Starman (Intermediate Holdings) S.à r.l.», régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156739, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 25 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2797, page 134243 le 21 décembre 2010 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont été modifiés depuis cette date.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

L'Associé Unique, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un Euro (EUR 1,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent-un Euros (EUR 12.501,-) par la création et l'émission de une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), (la «Nouvelle Part Sociale») avec une prime d'émission d'un montant total de treize millions six cent quatorze mille sept cent trente-quatre Euros cinq centimes (EUR 13.614.734,05);

b) Souscription et paiement intégral par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale, avec une prime d'émission d'un montant total de treize millions six cent quatorze mille sept cent trente-quatre Euros cinq centimes (EUR 13.614.734,05) par un apport en nature consistant en une créance contre la Société, tel que décrit par le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 7 mai 2012;

c) Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 6.1 des statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»);

d) Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un Euro (EUR 1,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent-un Euros (EUR 12.501,-) par la création et l'émission de une (1) Nouvelle Part Sociale d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), avec une prime d'émission d'un montant total de treize millions six cent quatorze mille sept cent trente-quatre Euros cinq centimes (EUR 13.614.734,05).

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, DECLARE souscrire à la Nouvelle Part Sociale et la libérer entièrement, avec une prime d'émission, par un apport en nature consistant en une créance qu'il détient contre la Société (l'«Apport»), tel que décrit dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 7 mai 2012 (le «Rapport de la Société»).

L'Apport est évalué à un montant de treize millions six cent quatorze mille sept cent trente-cinq Euros cinq centimes (EUR 13.614.735,05) et est alloué comme décrit ci-dessous:

- Un montant de un Euro (EUR 1,-) est alloué au compte capital social de la Société; et
- Un montant de treize millions six cent quatorze mille sept cent trente-quatre Euros cinq centimes (EUR 13.614.734,05) est alloué au compte réserve prime d'émission de la Société.

#### *Déclaration*

La valeur de l'Apport à la Société est documentée par le Rapport de la Société, qui évalue l'Apport à un montant de treize millions six cent quatorze mille sept cent trente-cinq Euros cinq centimes (EUR 13.614.735,05).

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le paragraphe 1 de l'article 6.1 des Statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»), lequel sera dorénavant libellé comme suit:

### **6.1. Capital souscrit et Libéré.**

6.1.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à cinq mille six cents euros (€ 5.600,-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Duchêne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 mai 2012. Relation: EAC/2012/6195. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012065760/159.

(120093290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.